

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUILLET 2026 (20H00)

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt juillet à 20 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

PRESENTS : Mme MARTIN Martine, M. BUSSY Béranger, Mmes LAROSE Catherine, TEXIER Monique, M. ISABEL Jean-Pierre, Mmes DE CHABANEIX Hortense, DESNOS Nathalie, LAPORTE Virginie, MM LINOT Yannick, DUNEVEU Marc.

ABSENT non excusé : M. SAYER Patrick.

Secrétaire de séance : Mme DE CHABANEIX Hortense.

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Berger-Levrault : évolution du logiciel métier vers plateforme WeMagnus

I CHEMIN DES FAULDES et CHEMIN de la Fontaine des Monts 2ème partie

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Mixte AEP de la Haute Dorette avait remplacé le réseau Adduction en Eau Potable en 2024 dans le chemin des Fauldes et dans le chemin de la Fontaine des Monts en partie. Or, il s'avère que les rebouchages des tranchées en enrobé n'ont pas tenu et le SMAEP de la Haute Dorette a prévu refaire ces tranchées en enrobé en septembre 2026.

Aussi il est proposé à la commune de se coordonner avec le SMAEP pour refaire le reste de chaussée des chemins des Fauldes (430 ml) et de la Fontaine des Monts 2^{ème} partie (150 ml) qui est en mauvais état.

Elle explique que le SMAEP a un marché à bons de commande avec l'entreprise EIFFAGE et propose à la commune de s'associer pour la réalisation des travaux.

Elle présente ainsi les devis de l'entreprise EIFFAGE Routes IDFCO suivants pour la la partie restante à charge de la commune :

- Chemin des Fauldes	29 187.50 € HT soit 35 025.00 € TTC
- Chemin de la Fontaine des Monts	9 963.00 € HT soit 11 955.60 € TTC
Soit un total de 46 980.60 € TTC	

Madame le Maire explique que le financement pourra être réalisé par décision modificative au Budget 2026 avec prélèvement en section fonctionnement.

Le conseil municipal décide d'entreprendre ces travaux tels que décrits en septembre et donne son accord pour la décision modificative qui prélève 46 981 € en fonctionnement.

II RECENSEMENT GENERAL de la POPULATION janvier-février 2027

Le recensement général de la population (obligatoire) aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 sur la commune. L'Etat donne une dotation de recensement de 392 € (en 2022) à la commune de Glanville. A charge de la commune, d'organiser et de financer les rémunérations de l'agent recenseur et du coordonnateur.

Depuis plusieurs années, les réponses internet des habitants au recensement sont en augmentation.

Il est proposé que Monsieur Thomas HAQUET soit l'agent recenseur et Madame LEGRAND, secrétaire de mairie soit le coordonnateur communal.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire un Contrat à Durée Déterminée pour l'agent recenseur du 3 janvier au 20 février. Elle propose de lui verser un forfait de rémunération de 700 € brut.

Pour le coordonnateur, Madame le Maire propose de verser une indemnité de 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour ces propositions.

III FISCALITE DIRECTE : fiabilisation des bases Taxes Foncières

La loi de finances pour 2026 prévoit de nombreuses mesures intéressant les collectivités territoriales, en particulier la fiabilisation des bases par la valorisation des éléments de confort des habitations. La DGFIP propose de mettre en place un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitations pour lesquels il manque des « éléments de confort » (ex : eau, électricité ...) jugés essentiels aujourd'hui. La DGFIP a réalisé une simulation du produit supplémentaire qui serait généré, à savoir 1 531 € à partir de 2027. Cette fiabilisation s'appliquerait sur les bases 2027, dans le cas d'un accord du conseil municipal avant fin septembre.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, donne son accord.

IV FRELONS ASIATIQUES : prise en charge de la destruction des nids secondaires

Madame le Maire explique que dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados depuis 2017, la commune avait renouvelé en 2022 son association à ce plan de lutte collective en signant la convention tri-annuelle, reconductible 2 ans. La commune prenait en charge le coût de la destruction des nids secondaires déclarés sur son territoire à hauteur de 70 %, les 30 % restants étaient financés par le Département (coût plafonné à 110 €).

Or il s'avère que pour 2026, le Département a décidé de ne plus participer financièrement à ce programme.

Madame le Maire demande au conseil de statuer sur la participation communale pour la destruction des nids secondaires des frelons asiatiques, sachant qu'à ce jour, 3 nids secondaires ont été détruits et pris en charge à 100% par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour 2026 de prendre en charge à 100% la destruction des nids secondaires avec FREDON. Pour 2027, le conseil municipal ne prendra plus en charge.

V AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS

* **logement mairie essentages des façades** : le désamiantage a été réalisé le 15 juillet par l'entreprise LECLERC DEMOLITION. L'entreprise couverture PETITPAS a commencé les travaux d'isolation et de pose des ardoises.

* **Renforcement réseau AEP RD275 (du carrefour du Petit Malheur jusqu'au centre équestre la Bruyère) avec installation de 2 bornes incendie** : Les travaux de canalisation réseau Adduction en Eau Potable entrepris par le SMAEP de Haute Dorette sont terminés depuis début juillet.
Les 2 bornes incendie financées par la commune ont été installées.

* **Benne DEVES pour le tracteur ISEKI** : La nouvelle benne hydraulique est arrivée. Son immatriculation vient d'être reçue.

* **EGLISE : Travaux maçonnerie intérieure – polychromie du chœur** vont commencer début septembre 2026.

* **TROUS Chemin des Sources (entrée)** sur la partie du chemin qui n'a pas été refaite, des trous dans la chaussée sont apparus. Monsieur Guillaume Rozier, qui a en charge l'entretien de la voirie et des espaces verts, viendra les reboucher prochainement avec de l'enrobé à froid.

* **Eclairage Public arrêt bus scolaires** : Le SDEC Energie doit commencer les travaux le 7 août.

* **CARREFOUR DU VAUDOR aménagements** : Le département va entreprendre des aménagements du carrefour RD275/RD118, à partir de début septembre.

VI LOGICIELS METIERS SECRETARIAT : évolution vers plateforme WeMagnus

Berger Levrault, prestataire des logiciels métiers de la mairie, propose l'évolution du logiciel eMagnus (installé sur le disque dur de l'ordinateur) vers une solution WeMagnus Mairie Pack Standard, accès des données via une plateforme hébergée dans un datacenter français.

Cette solution permettrait un accès sécurisé via internet aux logiciels métiers réunis en un seul abonnement.

Le coût annuel d'abonnement serait de 1548 €, en remplacement du coût actuel de maintenance et de sauvegardes externalisées.

VII ANIMATIONS A VENIR et DATES A RETENIR

* **Balade du Jeudi** organisée par l'office du tourisme **le 20 août**

* **Exposition peintures organisée par l'ASP du 13 au 23 août**, avec le vernissage le samedi 22 août à 17h30.

*** Repas champêtre de l'ASP avec animation d'un duo chanteurs : dimanche 13 septembre à 12h30**

*** Commémoration de l'Armistice 1914-18 : samedi 14 novembre à 11h au monument aux morts.**

VIII QUESTIONS DIVERSES

*** TRIATHLON DEAUVILLE NORMANDIE du 20 et 21 JUIN 2026** : Madame le Maire indique que l'organisateur a versé 1500 € pour les bénévoles de l'ASP de Glanville qui ont sécurisé les carrefours lors des passages de courses.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H20

Affiché le 22 juillet 2026 à la porte de la mairie.

Le Maire
Martine MARTIN.